



VILLE D'ÉTRÉCHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION

N°02/2024

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX 2024**

Le Maire d'Etréchy,

Vu l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°38/2020 en date du 10 juillet 2020, conférant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de remplacement des menuiseries de la bibliothèque municipale, d'un montant de dépenses estimatif de 24 166,67 € HT ;

Considérant que ce projet est éligible à la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter, pour le projet de remplacement des menuiseries de la bibliothèque municipale, la subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour un montant de 12 083,335 €.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier



Julien GARCIA,

Maire d'Etréchy

Fait à Etréchy, le 05 février 2024.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

HÔTEL DE VILLE, place Charles de Gaulle - 91580 ÉTRÉCHY
Tél : 01 60 80 33 77 - Fax : 01 60 80 32 47 - www.ville-etrechy.fr

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire